



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

SALLE DES RENCONTRES 19H00

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 14/12/2023.

Mme LELLOUCHE Isabelle demande à ce que soit rajouté à ce compte rendu la remarque suivante qui avait été oubliée lors de dernier : « Elle indique aussi que le projet de convention manque de sincérité car il nous est présenté pour des antennes 4G, mais la convention autorise l'installation de tout type d'équipement ce qui inclus les antennes 5G, et Totem a refusé d'inscrire dans la convention l'exclusion des antennes 5G. »

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Jean BURDIN, Adjoint aux finances

Objet : Approbation du compte de gestion - Eau et Assainissement

Monsieur Burdin présente le compte de gestion dressé par la trésorerie,
Ce compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal ;

Délibération mise aux voix :

*Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 11 ; Contre : 3 (Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia, Mr CAMMAL Jean Louis) ;
Abstention : 1 (Mr RIVIERE Marc)*

Objet : Vote du compte administratif - Eau et Assainissement

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Jean Burdin Adjoint aux finances qui explique les résultats 2023, Monsieur le Maire quitte la séance,

Monsieur Burdin résume les résultats du compte administratif identique au compte de gestion.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		343 374.91		238 324.22		581 699.13
Opérations exercice	125 439.82	285 383.25	468 824.62	368 325.66	594 264.44	653 708.91
Total	125 439.82	628 758.16	468 824.62	606 649.88	594 264.44	1 235 408.04
Résultat de clôture		503 318.34		137 825.26		641 143.60
Restes à réaliser						
Total cumulé		503 318.34		137 825.26		641 143.60
Résultat définitif		503 318.34		137 825.26		641 143.60

Il indique que cette année la commune est déficitaire sur le fonctionnement, ce déficit est essentiellement dû à un dépassement de crédits en Electricité qui n'a pas été anticipé ainsi qu'à une nouvelle réglementation imposée par la trésorerie.

Mme Thérond : « j'avais prévu qu'il y aurait un problème de recettes sur le budget eau, mais pas que sur les recettes, surtout sur les dépenses puisque la maintenance n'était pas encaissée, Je préviens que se sera très difficile l'année prochaine puisque le report est quasiment épuisé. Le budget sera déficitaire l'année prochaine, je le dis avec certitude »

Mr Burdin explique qu'il y a eu moins de vente d'eau du fait des restrictions imposées par l'Etat dû à la période de sécheresse et que les habitants ont bien géré cette restriction.

Mme Thérond pourquoi il n'y a plus de mandatement sur la ligne 6156 - Maintenance, Nicollin ne vient plus nettoyer ?

Monsieur Burdin lui répond que la ligne du budget attribué au nettoyage est la ligne 61523 : Entretien et réparation de réseaux, article plus parlant que celui de la maintenance.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 10 ; Contre : 3 (Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia Mr CAMMAL Jean Louis) ; Abstention : 1 (Mr RIVIERE Marc)

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Eau et Assainissement

Mr Burdin présente la proposition d'affectation du résultat ci-dessous présentée :

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 137 825.26

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	238 324.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	91 025.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 100 498.96
Résultat cumulé au 31/12/2023	137 825.26
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	137 825.26
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	137 825.26
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 11 ; Abstention : 4 ((Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia Mr CAMMAL Jean Louis et Mr RIVIERE Marc)

Objet : Vote du budget primitif eau et assainissement 2024

Monsieur Burdin présente le budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 611 826 euros

Section d'Investissement : 663 375 euros

Mme Thérond demande qu'est-ce que la dotation pour provision ?

Mr Burdin lui répond que c'est une opération d'ordre

Mr Burdin informe les élus de la réunion qui a eu lieu avec l'Expert et les avocats de toutes les parties concernées par la Step. Il explique que la Garantie Dommage ouvrage ne peut pas intervenir, c'est la Garantie décennale qui est invoquée.

Mr Cammal demande pourquoi ce n'est pas la Garantie Dommage ouvrage ?

Mr Burdin répond que la commune n'en a pas pris lors de la dernière réhabilitation de la Step,

Mr Cammal : « Pourquoi vous avez signé la réception sans réserve ? »

Mr Burdin répond que cela n'a rien à voir, il réexplique la situation,

Me Thérond : Est-ce que vous vous êtes occupé du captage ? il n'y a pas de ligne le concernant sur le budget ?

Mr le Maire : Nous avons fait ce que nous a demandé l'ARS

Mr Burdin : Nous avons eu la visite de Mr Liénart (Agent du Département au service de la gestion des ressources en eau) qui va mettre en place des compteurs spéciaux qui nous permettront de savoir dès qu'il y aura des fuites sur le réseau.

Mme Thérond : « il serait judicieux de miser sur une recette moins importante de l'eau !

Mr Burdin explique que la commune espère se faire rembourser l'allocation provisionnelle versée par l'assurance.

Il indique que dans le budget investissement le réseau de la Roquette et de la Plage a été prévu car il est à reprendre depuis le réservoir jusqu'au Mas Moreau

Mme Thérond « par contre vous avez prévu que la partie de réseau qui est prévu dans le prévisionnel des travaux de la Grand'Rue ?

Mr le Maire et Mr Burdin : Oui que sur ce qui a été repéré Abimé.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 11 ; Abstention : 1 (Mr RIVIERE Marc) Contre : 3 (Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia Mr CAMMAL Jean Louis)

Objet : Approbation du compte de gestion M57

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Jean BURDIN, Adjoint aux finances

Monsieur Burdin présente le compte de gestion dressé par la trésorerie,

Ce compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil municipal ;

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 11 ; Contre : 3 (Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia, Mr CAMMAL Jean Louis) ; Abstention : 1 (Mr RIVIERE Marc)

Objet : Vote du compte administratif - M57

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Jean Burdin Adjoint aux finances qui explique les résultats 2023, Monsieur le Maire quitte la séance,

Monsieur Burdin résume les résultats du compte administratif identique au compte de gestion.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		643 065.42		330 891.71		973 957.13
Opérations exercice	923 906.76	965 336.41	1 262 315.79	1 892 506.02	2 186 222.55	2 857 842.43
Total	923 906.76	1 608 401.83	1 262 315.79	2 223 397.73	2 186 222.55	3 831 799.56
Résultat de clôture		684 495.07		961 081.94		1 645 577.01
Restes à réaliser						
Total cumulé		684 495.07		961 081.94		1 645 577.01
Résultat définitif		684 495.07		961 081.94		1 645 577.01

Mme Thérond : Remercie Nathalie Thénod pour l'envoi des documents longtemps à l'avance et très clairs. Elle demande ce qu'il y a dans le compte culture ?

Mme Robillard lui répond qu'il s'agit des événements culturels dont « les Passeurs de mémoire »

Mme Thérond demande quel est le montant de ce projet ?

Mme Robillard lui répond que pour l'instant il a été versé 2500€ d'acompte, le budget devrait se monter à 6500€ environ car ce projet englobe un film, un livre et une exposition photos. Elle fournira les détails au besoin.

Mme Thérond : C'est quand même une somme importante ! elle demande à quoi correspond la somme 62030.93€ au 2138 et 34563.70€ au 2152. Elle demande le grand livre. Celui-ci lui sera remis le lendemain.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 11 ; Contre : 3 (Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia, Mr CAMMAL Jean Louis) ;

Abstention : 1 (Mr RIVIERE Marc)

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement

Mr Burdin présente la proposition d'affectation du résultat ci-dessous présentée :

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 961 081.94

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	330 891.71
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	534 392.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	630 190.23
Résultat cumulé au 31/12/2023	961 081.94
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	961 081.94
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	600 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédeur - lg 002)	361 081.94
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Mme Lellouche demande qu'est-ce que l'affectation en réserve ?

Mr Burdin lui répond que cette somme est basculée en recette d'investissement.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 11 ; Abstention : 4 ((Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia Mr CAMMAL Jean Louis et Mr RIVIERE Marc)

Objet : Vote des taux des taxes locales 2024

Monsieur le Maire rappelle que conformément à ses engagements de campagne électorale les taux d'imposition ne seront pas augmentés. Il propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux actuels à savoir :

Taux 2023:

Foncier bâti : 35.46%

Foncier non bâti : 62.82%

Taxe habitation : 6.92%

Taux 2024 :

Foncier bâti 2024: 35.46%

Foncier non bâti 2024: 62.82%

Taxe habitation (résidence secondaire) 2024: 6.92%

Mr Burdin indique que la Communauté de communes augmente la taxe foncière de 10 points sur le foncier bâti ce qui fera environ 35€ de plus par habitant, pour l'instant il n'est pas encore envisagé d'augmenter la Taxe sur les ordures ménagères.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'Unanimité

Objet : Vote de la subvention au CCAS-2024

Monsieur Burdin explique que suite aux nombreux ateliers mis en place pour les seniors, il faudrait allouer une subvention plus importante au CCAS. Il est proposé la somme de 15 000€.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré,

Pour : 12 Abstention : 3 (Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia, Mr CAMMAL Jean-Louis)

Objet : Vote des subventions aux associations année 2024

Monsieur Pascal GUICHARD, Premier Adjoint au Maire, après avoir constaté que Monsieur le Maire et Madame Isabelle LELLOUCHE membre d'une des associations concernées se soient retirés conformément à la loi, propose la répartition suivante pour les subventions 2024 en fonction du budget communal 2024 et après avis de la commission « Associations et Evènements » :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2023	SUBVENTION 2024
AD AUGUSTA	3500	3700
COMITE DES FETES	8000	8000

LA LYRE ST BAUZILLOISE	1000	2000
FOYER RURAL	2000	2000
KALY CLUB	600	700
LA JOYEUSE PETANQUE	850	850
LO PUBLIAIRE	1300	1300
LES AMIS DES BEAUX ARTS	300	300
LES ANCIENS COMBATTANTS	500	500
LES FINS PECHEURS	1500	1500
LA PENSEE VAGABONDE	350	400
ST HUBERT	500	500
SOU DES ECOLES LAIQUES	3 000	3000
L'AIRE DE FAMILLE	700	3000
THAURAC TENNIS CLUB	1000	1000
U.S.C. BASSES CEVENNES	1000	1000
SUN TRAINING	500	500
CLUB CEVENOL GYMNASTIQUE	300	500
RALLYE BOMBYX	100	100
LES FLEURS DE LYS	150	200
LA BADIANE	1000	1000
TIRE DU SAC	300	400
K'DANSE	500	800
EDITION MON ARBRE D'OR	200	300
PARTONS DU BON PIED	500	500
LA BELOTTE	300	300
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	1800	1800
TOTAL	31750	36150

Mme Thérond trouve que certaines sommes sont démesurées

Mr Riso demande pourquoi le Rugby n'a rien, Mr Burdin répond que c'est normal car il n'a rien demandé.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 10 ; Contre :1 (Mr CAMMAL Jean Louis) ; Abstention : 2 (Mme AUZEPY Lydia, Mme THEROND Elisabeth)

Objet : Vote du Budget primitif 2024-M57

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 2 164 367 euros

Section d'Investissement : 2 575 948 euros

Mr Burdin explique que l'électricité a bien été maîtrisée, que le village est pratiquement passé en LED, il reste quelques rues du village, qu'Hérault Energies prend en charge ce chantier, il sera financé par les fonds verts et par la TCFE, ce qui ne coutera rien à la commune.

Mme Thérond prend la parole : la ligne culture est exagérément élevée mais c'est une décision politique !

Elle indique que sur la ligne 60632 « Fournitures de petits équipements » il n'y a que 5000€, or c'est cette ligne qui sert aux travaux en régie. Elle indique que la ligne Travaux en régie est bien visible en recette mais pas en dépenses d'investissements.

Mme Thénot prend la parole, elle n'a pas l'information en l'instant mais une réponse sera apportée dès le lendemain.

Le budget présenté est équilibré, il peut être voté, un conseil ultérieur pourra être fait si besoin de modifier ces écritures.

Mme Thérond : « Si on ajoute cette somme (130000€) le budget n'est plus équilibré ».

Délibération mise aux voix :

*Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 12 ; Contre :3 (Mme THEROND Elisabeth ; Mme AUZEPY Lydia, Mr CAMMAL Jean Louis)*

Mme Théron rappelle pourquoi elle a voté contre : Certaines sommes dans le fonctionnement lui paraissent problématiques et que la Grand'Rue n'est pas entièrement financée.

Mme Motard lui indique que le montant intégral de la Tranche 1 de la Grand'Rue est bien budgétisé, mais pas la totalité.

Objet : Autorisation signature Bail antenne radiotéléphonique avec Totem France

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame MOTARD, adjointe à l'urbanisme, qui a suivi ce dossier.

Madame MOTARD explique à l'assemblée que suite aux questions soulevées sur le bail proposé par Totem France concernant l'installation d'une antenne radiotéléphonique, sur la parcelle C 59 au Sauzèdes, Maître Barnier, avocat de la commune a effectué quelques modifications qui ont été soumises à la société Totem France.

Celle-ci les ayant à son tour modifiées et validées comme nous l'avons demandé, le conseil peut se prononcer.

Délibération mise aux voix :

*Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 12 ; Contre :2 (Mme THEROND Elisabeth ; Mme AUZEPY Lydia) Abstention : 1(Mr CAMMAL Jean-Louis)*

Objet : Acquisition parties de parcelles : D 2127-D2128-D2125

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Motard qui expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du cheminement doux prévu entre la Grand' Rue et la RD 986 qui permettra aux administrés de se rendre au pôle de santé, la commune a besoin de foncier.

Celle-ci a fait une demande auprès des propriétaires actuels (MSP et Cabinet dentaire) pour l'achat de petites portions de leurs parcelles. Les propriétaires après concertation et réunion sont d'accord pour céder à la commune une partie de leurs parcelles.

Mme Motard a expliqué que les promoteurs se trouvaient en difficulté financière pour finir leur projet et que c'est pour les aider que la mairie se proposait d'acheter les parties communes et la voie d'accès.

Mme Auzépy prend la parole : « Zéro coût pour les St Bauzillois ! »

Elle a une gêne par rapport à tout ce qui a été dit : « on s'en est pris plein la tête !».

Elle précise que la maison médicale est une bonne chose pour les St Bauzillois et que c'est une réussite.

Mais que ce qui me gêne, cet achat de terrain ne correspond pas du tout à ce qui avait été annoncé à maintes reprises aux St Bauzillois : « centre médical à cout zéro pour les St Bauzillois »

Suite à l'intervention de Mme Motard, Mme Auzépy lui a répondu : merci de m'avoir tendu la perche sans cela je n'en aurais pas parlé : lors de la réunion pour présenter le projet de la maison médicale, un responsable de l'ARS avait précisé « dommage que la mairie ne soit pas porteuse du projet car vous auriez bénéficié de subvention importante.

Mme Théron est d'accord pour ce cheminement doux mais il est dommage qu'il soit trop petit vaudrait mieux 5 m de large,, il faudrait faire au moins une réservation.

Mme Motard intervient en lui disant que ce cheminement est fait pour les piétons et les cyclistes non pour les véhicules.

Délibération mise aux voix :

*Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 12 ; Abstention : 3(Mme THEROND Elisabeth ; Mme AUZEPY Lydia, Mr CAMMAL Jean Louis)*

Fin à 21h20